



Commune de  
Ham-sur-Heure - Nalinnes

**Ordre du jour de la séance  
du Conseil communal  
du 24 octobre 2019**

Madame,  
Monsieur,

Le Collège communal réuni le 14 octobre 2019 a décidé de convoquer le Conseil communal pour la première fois et d'en arrêter l'ordre du jour.

En conséquence, vous êtes invité(e) à y assister **le 24 octobre 2019 à 19h**, en la Salle des Blasons, Chemin d'Oultre Heure, 20 a 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes.

SÉANCE PUBLIQUE

1. *AK/ Approbation du procès-verbal de la séance précédente du Conseil communal.*
2. *SL/Coût-vérité budget 2020.*
3. *CH/Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers - exercice 2020. Décision.*
4. *AB/ Fixation des conditions du marché public de fourniture de destructeurs de documents.*
5. *AB/ Fixation des conditions du marché public de fourniture de mobiliers destinés aux écoles communales maternelles de l'entité (2019-S1).*
6. *AB/ Fixation des conditions du marché public de fourniture et placement de tentures ignifugées dans les écoles de Cour/sur/Heure et Jamioulx.*
7. *CP/ Fixation des conditions du marché public de fourniture portant sur l'acquisition d'un engin de levage télescopique à roues de type "bull" destiné au service technique communal des Travaux (2019).*
8. *ED/Clé de répartition des dotations communales à la zone de secours Hainaut-Est (ZOHE). Exercice 2020. Décision.*
9. *ED/Communication de décisions de l'autorité de Tutelle. Application des articles L3122-1 à -6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (PI 2.600 centimes et IPP 8%).*
10. *ED/Non-valeur de droit constaté 02000708 de l'exercice 2002. Produit de la vente de bulles à verres à la S.A. MINERALE. Montant de 1.529,75 €. Décision.*
11. *ED/Non-valeur de droit constaté 02000737 de l'exercice 2002. Subvention accordée par la Région wallonne pour travaux de réfection de la rue Saint-Martin (phase II). Montant de 109.692,88 €. Décision.*

12. *ED/ Tutelle spéciale d'approbation. Budget de l'exercice 2020 de la Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste à Cour-sur-Heure. Décision.*
13. *AK/ IPFH - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 12 novembre 2019 à 18h, en les locaux de l'Administration communale de Boussu, Salle Culturelle, rue François Dorzée 3 à 7300 Boussu.*
14. *DS/ Mise à disposition du CPAS de deux véhicules communaux. Approbation de la convention.*
15. *NP/Réseau communal de Lecture publique. Conventions de volontariat pour les bénévoles. Approbation.*
16. *NP/Enseignement - Fixation de l'encadrement maternel des écoles communales de Ham-sur-Heure - Nalinnes avec effet rétroactif du 01/10/2019 au 30/09/2020.*
17. *NP/Enseignement - Répartition du capital-périodes entre les écoles communales de Ham-sur-Heure - Nalinnes avec effet rétroactif à partir du 01/10/2019.*
18. *AK/ Questions orales et écrites au Collège communal.*

HUIS-CLOS

1. *SH/Personnel communal - Départ à la retraite de ses fonctions d'employée d'administration à titre définitif à la date du 30/04/2020 en vue d'être admise à la pension de retraite à partir du 01/05/2020.*
2. *MG/Personnel enseignant - Désignation de l'ensemble du personnel enseignant de Ham-sur-Heure/Nalinnes en vue d'assurer les garderies du matin, du midi et du soir ainsi que les études du soir, avec effet rétroactif du 02/09/2019 au 30/06/2020.*
3. *MG/Personnel enseignant - Modification d'affectation d'une enseignante nommée à titre définitif, à partir du 01/10/2019.*
4. *MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Nalinnes - section des Haies à concurrence de 13 périodes/semaine, avec effet rétroactif à partir du 01/10/2019.*
5. *MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Beignée, avec effet rétroactif à partir du 01/10/2019.*
6. *MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence de 13 périodes/semaine à l'école communale de Nalinnes - section du Bultia, avec effet rétroactif à partir du 01/10/2019.*

7. *MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à partir du 01/11/2019 à l'école communale de Nalinnes - section des Haies, à concurrence de 5 périodes/semaine.*
8. *MG/Personnel enseignant - Désignation d'un maître de psychomotricité à titre temporaire à concurrence de 04 périodes/semaine aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes avec effet rétroactif à partir du 01/10/2019.*
9. *MG/Personnel enseignant - Engagement d'une institutrice primaire sous le statut d'agent A.P.E. à mi-temps à l'école communale de Nalinnes - sections du Centre et des Haies avec effet rétroactif du 23/09/2019 au 30/06/2020.*
10. *NP/Personnel enseignant - Réduction de 02 à 01 période/semaine des prestations d'un maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section du Centre avec effet rétroactif à partir du 01/10/2019.*
11. *MG/Personnel enseignant - Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire à concurrence d'une période/semaine à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section du Centre avec effet rétroactif à partir du 01/10/2019.*
12. *MG/Personnel enseignant - Désignation d'un maître de religion protestante à titre temporaire à concurrence d'une période/semaine à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx, avec effet rétroactif à partir du 02/09/2019.*
13. *MG/Personnel enseignant - Réaffectation à titre temporaire d'un maître de religion protestante, à concurrence d'une période/semaine à l'école communale de Nalinnes - section du Centre, avec effet rétroactif à partir du 01/10/2019.*
14. *NP/Personnel enseignant - Institutrice primaire à titre définitif : demande de congé à concurrence d'un mi-temps pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement avec effet rétroactif à partir du 01/10/2019.*
15. *NP/Personnel enseignant - Mesure d'écartement d'une institutrice primaire à titre temporaire avec effet rétroactif à partir du 12/10/2019 pour risque de contamination par cytomégalovirus pendant la période de l'allaitement.*

**Par le Collège:**

*Le Directeur général;  
Frédéric PIRAUT*

*Le Bourgmestre;  
Yves BINON*

**Ham-sur-Heure-Nalinnes, le 16/10/2019**

*Le Directeur général;  
Frédéric PIRAUT*

*Le Bourgmestre;  
Yves BINON*

